



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES
AUX PROFESSIONNELS / AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au 1^{er} janvier 2025



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des Professionnels et des Associations de Proximité en vigueur au 01/01/2025.

Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :**

<https://www.caisse-epargne.fr/auvergne-limousin/>⁽¹⁾

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxes.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2025).

(1) Coût de connexion à notre site internet www.caisse-epargne.fr sont ceux fixés selon votre opérateur

SOMMAIRE

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES **TVA**



Artisan/Commerçant - Libre Convergence	6
Profession Libérale - Labelis.....	6
Franchisé - Franchise & Vous	6
Freelance - Micro-entrepreneur	7
Auto-Entrepreneur	7
SCI (Société Civile Immobilière).....	7
Services bancaires de base	7

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte	8
Les frais et commissions de mouvement ..	8
Les autres frais et services	8
Les dates de valeur	9
Les oppositions	9

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	10
Les incidents liés aux chèques	10
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	11
Opérations particulières	11

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	12
Les chèques	12
Les cartes de paiement.....	13
Les virements	14
Les prélèvements	14
Les effets de commerce.....	16

5 LES ASSURANCES



Les assurances	17
----------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Pro/CE Net Comptes	18
Webprotection	18
PulCEo Connect.....	19
Alertecureuil Pro	19
Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	19

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net remises.....	21
CE net EDI (EBICS).....	21
PulCEo	21
SWIFTNet.....	22
Autres prestations	22

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	23
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	23
Tap to pay	23
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	24
HeoH	24
CE Boost Pay BUSINESS	24
ONEY Proxi.....	24
E-commerce.....	25
Smile&Pay.....	26

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce.....	27
Jedecclare.com.....	27
Avance et gestion du tiers-payant.....	27
IPaidThat.....	27

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme ..	28
Financement des investissements ...	29
Assurance des emprunteurs.....	31
Cautions et garanties.....	31

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	33
---------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	34
Les parts sociales.....	34
Les droits de garde.....	35
Les autres tarifs.....	35
Les transferts de compte-titres ordinaire.....	36

13 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



Compte excédent professionnels	36
Déduction Épargne de Protection (DEP).....	36

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les comptes en devises.....	37
Les opérations au débit.....	37
Les opérations au crédit.....	37
Change manuel.....	38
Les opérations spécialisées à l'international	38

15 ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Les offres groupées de services.....	39
Le compte courant.....	40
Les opérations de paiement.....	40
Les assurances	41
La banque à distance.....	41

16 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés.....	42
----------------------------------	----

17 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle.....	45
Carte bancaire.....	45
Monétique commerçants.....	45
Assurances	45
Nos partenaires	45

18 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation.....	46
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	46

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES* TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel par exemple : chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

>ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,80 €/mois	-	-
Débit différé		33,50 €/mois	39,50 €/mois
Sans carte	24,30 €/mois		

▪ Avec l'option CE net Remises ou CE net EDI+18,50 €/mois

>PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,80 €/mois	-	-
Débit différé		33,50 €/mois	39,50 €/mois
Sans carte	24,30 €/mois		

▪ Avec l'option CE net Remises ou CE net EDI+18,50 €/mois

>FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,80 €/mois	-	-
Débit différé		33,50 €/mois	39,50 €/mois
Sans carte	24,30 €/mois		

▪ Avec l'option CE net Remises ou CE net EDI+18,50 €/mois

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

* Offres non accessibles aux Associations de Proximité.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

>FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE -Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €	13,90 €	-
Débit différé	-		19,90 €

>AUTO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR

Forfait Auto-Entrepreneur sans carte..... 10,90 €/mois

>SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

■ Forfait SCI sans carte 10,20 €/mois

>SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

■ Services bancaires de base..... **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires SEPA
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires SEPA
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽⁴⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et les retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(4) Hors virement instantané.

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/ prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	35,40 €/trim.	17,70 €/trim.
Bi-mensuelle	7,70 €/trim.	3,85 €/trim.
Décadaire	21,70 €/trim.	10,85 €/trim.
Journalière	146,90 €/trim.	73,45 €/trim.

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **4,00 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte (hors offre groupée de services) **68,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **TVA** **A partir de 20,00 €/an**
- Commission de mouvement **0,135 %, min 20,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **TVA** **A partir de 150,00 € plafonnée à 1 000,00 €**
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort **TVA**
 - Petit **125,00 €/an**
 - Moyen **183,33 €/an**
 - Grand **233,33 €/an**
 - Très grand **275,00 €/an**

2 LE COMPTE COURANT

▪ Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) TVA	Frais réels
▪ Frais de recherche de document(s) sur information non disponible en agence (par opération ou historique du compte)	Sur devis
- Minimum de perception	40,00 €
▪ Photocopie à l'unité	2,15 €
▪ Frais d'attestation simple	24,25 €/acte
▪ Frais d'attestation complexe	41,60 €/acte
▪ Frais par recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	29,50 €/rech.
▪ Délivrance d'une copie d'informations nominatives (CNIL) TVA	6,10 €

> LES DATES DE VALEUR

▪ Chèque émis	J
▪ Remise de chèque(s) compensable en France.	J + 1 ouvré⁽¹⁾
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).	
▪ Virement reçu	J
▪ Virement émis	J
▪ Prélèvement reçu	J
▪ Prélèvement émis	J
▪ Versement d'espèces, dépôt au guichet	J
▪ Retrait d'espèces	J
▪ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J
- Débit différé	J
▪ Remise d'effet à l'encaissement au moins 10 jours calendaires avant l'échéance	Date d'échéance + 4 jours calendaires⁽²⁾
▪ Remise d'effet à l'encaissement moins de 10 jours calendaires avant l'échéance	Date de remise + 14 jours calendaires⁽²⁾
▪ Remise d'effet à l'escompte	J + 1 ouvré⁽¹⁾

> LES OPPOSITIONS

▪ Frais de lettre d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	20,80 €
▪ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	40,00 €
▪ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	18,50 €
▪ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif	22,50 €
▪ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	21,60 €
▪ Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	27,40 €

J : date de comptabilisation.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **10,45 €/opération (plafond 62,70 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **12,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **19,55 €⁽²⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 € **39,55 €⁽²⁾**(dans la limite d'un plafond journalier unique de 79,10 €)
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire **25,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **26,00 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

› LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **12,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléversement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾ :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision,
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement,
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
- Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **9,55 €⁽³⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **19,10 € /jour**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽³⁾ **20,20 €**

› OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **9,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé (envoi en recommandé) **18,20 €**
- Frais par saisie-attibution (ou par saisie conservatoire) **131,30 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100,00 €⁽⁴⁾**

(1) En cas de prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 10).

(4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.



4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **6,90 €**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne Auvergne Limousin **2,10 €**
 - Dans une autre Caisse d'Épargne **6,90 €**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au distributeur automatique dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Au distributeur automatique dans un autre établissement et si carte détenue dans le cadre d'une offre groupée de services :
 - Jusqu'à 3 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 4^{ème} retrait par mois **1,00 €/opération**
- Au distributeur automatique dans un autre établissement et si carte hors offre groupée de services :
 - Jusqu'à 1 retrait dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 2^{ème} retrait par mois **1,00 €/opération**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVICES

- Commission fixe par acte **3,45 €**
- Commission proportionnelle **2,95 %**

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Remises d'espèces (hors prestation particulière) **Gratuit**
- Service dépôt Securexpress toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽¹⁾⁽²⁾
 - Avec assurance⁽³⁾ recette-dépôt (hors offre groupée de services) **54,40 €/trimestre**
 - Sans assurance recette-dépôt (hors offre groupée de services) **TVA** **27,00 €/trimestre**
 - Cotisation carte de dépôt Securexpress⁽²⁾ **Gratuit**
 - Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication **TVA** **11,50 €/carte**
 - Réédition code confidentiel sur carte Securexpress **TVA** **9,00 €/carte**
 - Opposition sur carte Securexpress **18,50 €/carte**

> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence **16,50 €**

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Securexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition **10,60 €/destruction**
- Frais d'envoi de chéquier :
 - Envoi par courrier simple **3,20 €/envoi**
 - Envoi par recommandé avec A/R..... **7,40 €/envoi**
- Frais d'envoi de carnet / bordereau de remise de chèques par courrier simple **Gratuit**

CHÈQUES REMIS

- Remises de chèque(s) compensables en France..... **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Lettres chèques..... **Sur devis**

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement international	Carte Visa Electron ⁽²⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	Gratuit Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	61,50 €/an	61,50 €/an	157,00 €/an	-
Débit différé*		-			265,00 €/an

- Service e-carte..... **13,80 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽³⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽³⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽³⁾ **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro
 - Commission proportionnelle..... **2,95 %**
 - Commission fixe **0,70 €**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais d'envoi de Carte
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R..... **21,00 €/envoi**
- Remplacement carte..... **14,80 €**
- Modification temporaire⁽⁴⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence **33,00 €**
- Réédition du code confidentiel carte en agence **11,65 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽⁵⁾ **Gratuit**

* Produit non accessible aux Associations de Proximité.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

(3) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business

(4) Pour une durée de 30 jours.

(5) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique et instantané occasionnel vers une autre banque	5,50 €	0,18 €	0,18 €
Virement SEPA jour			0,50 €
Virement SEPA spécial (URSSAF, TVA...)			0,80 €
Virement Tiers urgent (demande avant 16h, crédité dans la journée)	16,20 €		
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,70 €	0,18 €	
Virement de trésorerie (VSOT) France	16,20 €		10,10 €
Virement de trésorerie (VSOT) zone SEPA	16,20 €		10,10 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	16,30 €		

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro..... **Gratuit**

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes (coût selon votre fournisseur d'accès Internet).

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

- Paiement d'un prélèvement **Gratuit**
- Opposition sur prélèvement (s) **30,90 €/opé.**
- Mise en place du service de gestion des créanciers (ajout / modification)
 - Autorisés : liste blanche **19,00 €/opé.**
 - Non autorisés : liste noire **19,00 €/opé.**
- Refus de tout prélèvement SEPA **30,90 €**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée **TVA** **16,87 €/opé.**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **20,25 €/opé.**
- Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) **11,00 €/opé.**
- Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement interentreprises (B2B) **11,00 €/opé.**

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **40,00 €**
- Demande d'ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** **Nous consulter**

	En agence / par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Prélèvement SEPA permanent :			
Frais de mise en place d'un échéancier	11,00 €/opération		
Frais de modification/suppression d'un échéancier	11,00 €/opération		
Frais par prélèvement SEPA émis	0,35 €/opération		
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	7,10 €/opération		0,26 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	7,10 €/opération		0,29 €/opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	0,60 €/opération	0,60 €/opération	0,60 €/opération

- Solutions de gestion des mandats
 - Frais de gestion des mandats sur e-remises **Nous consulter**
 - Frais de gestion des mandats sur GMS **Nous consulter**

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes (coût selon votre fournisseur d'accès Internet).

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement..... **Nous consulter**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance..... **13,15 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **9,00 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur)..... **9,00 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance)..... **9,00 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **9,00 €/opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **TVA** **16,66 €**

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer
 - Avec la convention de paiement sauf désaccord..... **Gratuit**
 - Sans la convention de paiement **5,20 €/effet**
- Avis de sort..... **20,50 €/effet**
- Frais de prorogation, de restitution, réclamation, modification **20,50 €/effet**
- Rejet d'effet..... **20,50 €/effet**

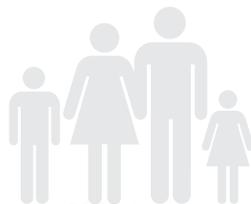
TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier
 - Frais par remise..... **5,20 €**
- Effet remis - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique..... **Gratuit**
 - Frais par effet..... **0,32 €**
- Autres
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé..... **20,50 €/effet**
 - Effet restitué..... **20,50 €/effet**
 - Acceptation, modification, prorogation **20,50 €/effet**
 - Réclamation..... **20,50 €/effet**
 - Demande d'avis de sort **20,50 €/effet**
 - Changement de domiciliation..... **Nous consulter**
 - Autres opérations **Nous consulter**

SERVICES SEPAMAIL

- Demande de règlement..... **Nous consulter**
- Vérification de coordonnées bancaires..... **Nous consulter**

5 LES ASSURANCES



- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽⁷⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)*

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

PRÉVOYANCE*

- Prévoyance Pro⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du Travailleur Non Salarié en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁸⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection de l'Homme Clé⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁷⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE*

- Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTÉ*

- Garantie Santé Côté pro⁽⁴⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Complémentaire santé individuelle.

- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽³⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber

* Produit non accessible aux Associations de Proximité.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(4) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA GIE.

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

6 LA BANQUE À DISTANCE



>DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)
 - Direct Ecureuil Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels)* **31,20 €/trim.**⁽¹⁾
- CE net Comptes :
 - Frais de mise en place de l'abonnement **TVA** **Gratuit**
 - Abonnement banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet **12,50 €/mois**
- Service Digital Box **Gratuit**⁽²⁾
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Service Gestion des Factures **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli **BANXO** - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service **DEI Pro** ou **CE net** - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service **CE net** (applis accessible sur iPhone® ou Android)



>WEBPROTECTION

- Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs **Gratuit**⁽¹⁾

* Produit non accessible aux Associations de Proximité.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Coût de connexion à notre site internet www.caisse-epargne.fr sont ceux fixés selon votre opérateur.

6 LA BANQUE À DISTANCE

>PULCEO CONNECT

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via DEI Pro, CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services.

- PULCEO Connect **TVA** **9,00 €/mois**
- Option gestion du risque commercial **TVA** **10,00 €/mois**

>ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)..... **5,05 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS)..... **0,20 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails)..... **5,05 €**

>SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) **TVA**

- SOL SMS..... **Gratuit**
- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Lecteur CAP..... **10,40 €/lecteur**
- Carte Secur@ccès **10,40 €/an**
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque..... **18,50 €**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès **14,20 €**
- Frais de demande de réédition du code confidentiel..... **10,85 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)..... **190,00 € pour 3 ans**

BON À SAVOIR

Le Certificat Électronique est un gage de sécurité supplémentaire pour vos opérations en ligne. Il vous permet notamment sur Direct Ecoreuil Pro de saisir de nouveaux RIB, afin d'effectuer des virements sans avoir à contacter votre Agence.

6 LA BANQUE À DISTANCE

DÉFINITION : SecurPass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Secur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Secur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces de Banque à Distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur, dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre CB à usage Professionnel.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : services de gestion de compte via des échanges de données informatisées
 À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

>CE NET REMISES

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■ Frais de mise en place du service TVA	50,00 €⁽¹⁾
■ Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe	Nous consulter
■ Frais de modification sur l'abonnement	12,50 €⁽¹⁾
■ Abonnement au Service de remise d'ordres	À partir de 38,00 €/mois⁽²⁾
■ Service Gestion des Factures	Nous consulter

>CE NET EDI (EBICS)

■ Frais de mise en place du service TVA	50,00 €
■ Abonnement EBICS T TVA	À partir de 45,00 €/mois
■ Abonnement EBICS TS TVA	À partir de 45,00 €/mois
■ Service Gestion des Factures	Nous consulter

>PULCEO **TVA**

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

■ Abonnement mensuel	
- Abonnement PulCEo.fr ⁽²⁾ + EBICS incluant 3 banques	80,00 €/mois
- Frais de mise en place du service (par téléphone ou sur site)	250,00 €
■ Services supplémentaires	
- Option par banque supplémentaire	10,00 €/mois
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes...)	Nous consulter

(1) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

7

EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

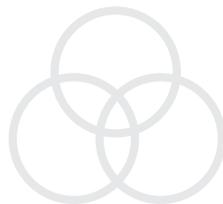
>SWIFTNET **TVA**

- Frais de mise en place du service..... **Nous consulter**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct..... **Nous consulter**
- Abonnement mensuel services FIN..... **Nous consulter**

>AUTRES PRESTATIONS

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte..... **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, XML et format MT940..... **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole..... **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA..... **Nous consulter **TVA****
- Abonnement experts comptables, rapatriement des relevés de comptes..... **Nous consulter **TVA****
- Services complémentaires..... **Nous consulter**

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

▪ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
▪ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
▪ Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
▪ Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
▪ Frais de traitement des impayés cartes bancaires.....	66,00 €/impayé
▪ Frais sur contrat inactif.....	27,50 €/an
▪ Frais de consommables - Prix forfaitaire TVA (dans la limite de 200 rouleaux de papier thermique)	15,00 €/an
▪ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC).....	Gratuit
▪ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
▪ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée TVA	13,83 €

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.
Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

▪ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard au Premium TVA	À partir de 9,90 €/mois
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois. TPE Premium : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
▪ Installation de logiciels spécifiques TVA	À partir de 30,00 €
- Frais de dossier	À partir de 50,00 €
▪ Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage)	Nous consulter
▪ Initialisation d'un terminal de paiement non loué chez BPCE Payment Services TVA	35,00 €
▪ Carte de domiciliation TVA	4,00 €/carte

> TAP TO PAY

Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay Caisse d'Épargne.



8

L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

>LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

..... Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

>HEOH⁽¹⁾

..... Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

L'offre Pourboire de Heoh PAYMENTS permet d'encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement.

>CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾ TVA

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr⁽³⁾.

- Abonnement CE boost Pay Business..... **À partir de 65,50 €/mois**
 - Caisse AddicTill (conçue pour tous types de commerce)
 - Caisse Beauté (dédiée au secteur de la beauté)
- Frais de dossier, modalités de sortie du contrat..... **Nous consulter**
- Durée d'engagement..... **48 mois**

>ONEY PROXI⁽⁴⁾

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois..... **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais..... **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant**
- Pour connaître les %..... **Nous consulter**

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposé par la Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 53 559 264,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris.

(3) Coût de connexion à notre site internet www.ce-boost-pay-fr sont ceux fixés selon votre opérateur.

(4) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 51 286 585 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

>E-COMMERCE TVA

- IZ e-commerce⁽¹⁾ **Nous consulter**

DÉFINITION : IZ e-commerce

IZ e-commerce vous permet de bénéficier des conseils et de l'accompagnement d'experts en e-commerce pour la création de votre site e-commerce et de le gérer facilement sur la plateforme Shopify.

- Inscription
 - SP PLUS PRO **175,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **250,00 €**
 - Je paie en ligne EXPRESS **50,00 €**

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra).

- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽²⁾ **Nous consulter**
 - SP PLUS PRO **19,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **30,00 €**
 - Je paie en ligne EXPRESS **5,00 €**

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Je paie en ligne ⁽³⁾	Je paie en ligne EXPRESS
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	X	X
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois*	5 €/mois*	X	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email,...)	X	5 €/mois	5 €/mois	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, Mastercard, eCB	0,13 €/trans	0,13 €/trans	0,13 €/trans	0,13 €/trans
Cartes privatives	0,13 €/trans	0,13 €/trans	0,13 €/trans	0,13 €/trans
American Express	5 €/mois	√	X	5 €/mois
PayPal				
Cetelem				
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	√	√	√	√
Paiement à la livraison	√	√	√	√
Paiement différé	√	√	√	√
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

(1) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Épargne. PayPlug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 23-25 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) je paie en ligne n'est plus commercialisé.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Je paie en ligne ⁽¹⁾	Je paie en ligne EXPRESS
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	X	15 €/mois*	√	√
Paieement par e-mail	X	5 €/mois*	5 €/mois*	√
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisé	√	√	√	√
Mode WEB services	X	500 €*	X	X
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois*	√	15 €/mois*	X
Module d'aide à la décision : niveau 2	X	10 €/mois*	10 €/mois*	X
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	√	√
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	√	10 €/mois*	X
Rapprochement bancaire visuel				X
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier				X
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√	√
Pages de paiement en multilingues	√	√	√	√
Affichage montant en multidevises	X	√	X	√
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	X
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

> **SMILE&PAY⁽²⁾** **Nous consulter**

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES⁽¹⁾



> IZ E-COMMERCE⁽¹⁾ Nous consulter **TVA**

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service Nous consulter **TVA**

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

- Avance et gestion du tiers-payant Nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽²⁾ et avance de fonds par la Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPaidTHAT

- IPaidThat⁽³⁾ Nous consulter

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs incluant un service de facturation électronique.

(1) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331 rue de la Rotonde, 42153 RIORGUES.

(3) SAS IPT TECHNOLOGIE "IPaidThat", société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance - 35760 Saint Grégoire, FRANCE.



10 FINANCEMENT⁽¹⁾



>FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Taux d'intérêt **Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte-courant**
- Frais de dossier sur découvert
 - A la mise en place **1% / an**
 - Minimum **80,00 € / dossier**
 - Maximum **1 000 € / dossier**
 - Au renouvellement ou réexamen annuel **1% / an**
 - Minimum **80,00 € / dossier**
 - Maximum **1 000 € / dossier**
- Commission d'engagement

Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **annuellement ou trimestriellement**... **1 %**

 - Minimum **80,00 €/dossier**
 - Maximum **1 000,00 €/dossier**
- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client)..... **+ 4 % dans la limite du taux réglementaire**

COMMISSIONS⁽²⁾

- Commission sur le plus fort découvert..... **0,10 % maximum/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation..... **1,80 % maximum**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽³⁾

- Frais de dossier **1 % mini 100 €**
- Taux d'intérêt⁽⁴⁾..... **Nous consulter**
 - Minimum d'intérêt perçu **8,10 €**
- Commission sur billet financier..... **39,50 €**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

- Frais de mise en place du dossier..... **1 %**
 - Minimum..... **81,00 €**
- Commission de bordereau **21,00 €**
- Commission par créance cédée..... **5,30 €**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(3) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(4) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

10 FINANCEMENT

▪ Commission de notification / courrier	25,30 €
▪ Frais d'incident de paiement de la créance	25,30 €
▪ Commission de renouvellement / prorogation.....	21,00 €
▪ Commission de relance	25,30 €
▪ Commission de mise en impayé	25,30 €
▪ Edition d'échéancier de créance.....	2,60 €
▪ Commission d'envoi à l'acceptation	Nous consulter

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme... **Gratuit**

AFFACTURAGE

- Contrat d'affacturage
- FlashFactures

Nous consulter

**4,95 % du montant financé
des factures confiées**

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Concours Moyen Long Terme
 - Minimum de perception.....
- Ecureuil Crédit Express
- Minimum de perception.....
- Maximum de perception.....
- Frais d'annulation de prêt après rédaction du contrat
- Commission de débit partiel.....
- Crédits complexes (LBO, rachat de parts, ...).....

1 %

400,00 €

1 %

180,00 €

500,00 €

100,00 €

100,00 €

Nous consulter

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

- Frais de dossier
- Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce).....
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement).....
- Annulation ou modification d'assurance.....
- Mainlevée d'opposition - **contrat couvert par notre assurance groupe**.....
- Mainlevée d'opposition - **contrat non couvert par notre assurance groupe**.....

**2 % du montant du prix H.T.
du matériel avec un minimum de 50,00 €**

23,00 €

250,00 €

50,00 €

50,00 €

50,00 €

50,00 €

10 FINANCEMENT

■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...)	50,00 €
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	50,00 €
■ Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	35,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽¹⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽²⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- De prélèvement à chèque	250,00 €
- De prélèvement à virement	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée ⁽³⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽²⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes)	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽²⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽²⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽²⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionariat, de gérant, d'assuré) ⁽²⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽²⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Edition de justificatif d'intérêts payés	
- En agence	Gratuit
- En envoi en recommandé	6,60 €
■ Duplicata de contrat à la demande du client	61,00 €/acte
■ Demande de remboursement anticipé ou de décompte de remboursement anticipé	102,00 €
■ Demande d'opposition au prix de vente	102,00 €

(1) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(3) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.

10 FINANCEMENT

▪ Indemnité de remboursement anticipé	Selon contrat
▪ Changement de compte de prélèvement d'un prêt.....	16,20 €
▪ Duplicata de tableau d'amortissement (hors édition pour modularité d'échéance à date anniversaire).....	31,00 €
▪ Frais d'avenant de changement de quantième (date d'échéance).....	102,00 €
▪ Frais d'avenant financier (changement de taux).....	1 % du capital restant dû
- Minimum.....	912,00 €
▪ Frais d'avenant d'assurances (modification)*	1 % du capital restant dû
- Minimum.....	507,00 €
▪ Frais d'avenant de garanties (modification).....	1 % du capital restant dû
- Minimum.....	507,00 €
▪ Frais d'avenant de réduction de durée de prêt	1 % du capital restant dû
- Minimum.....	507,00 €
▪ Frais d'avenant de réaménagement de prêt (augmentation durée - report d'échéances).....	1 % du capital restant dû
- Minimum.....	507,00 €
▪ Frais d'avenant de modification d'Emprunteur	1 % du capital restant dû
- Minimum.....	507,00 €
▪ Attestation de fin de prêt ou divers	21,30 €

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS*

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur..... **Nous consulter**
- L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

- Commission d'engagement annuelle payable d'avance
 - Minimum..... **1 % / dossier**
 - Maximum..... **3 % / dossier**
- Frais d'émission d'un acte simple..... **60,80 €**
- Frais d'émission d'un acte complexe..... **Nous consulter**
- Frais d'établissement d'une ligne de caution..... **Nous consulter**

* Produit non accessible aux Associations de Proximité.

10 FINANCEMENT

GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

■ Commission d'engagement annuelle payable d'avance	
- Minimum.....	2 % / dossier
- Maximum.....	3 % / dossier
■ Frais d'émission d'un acte simple.....	60,80 €
■ Frais d'acte complexe.....	Nous consulter

AUTRES TARIFS

■ Avenant sur engagement par signature - Modification de l'acte d'origine.....	102,00 €
■ Frais d'annulation, de modification ou de dénonciation d'engagement par signature.....	102,00 €
■ Mainlevée anticipée d'un engagement par signature sur production d'un justificatif.....	61,00 €
■ Mainlevée anticipée d'un engagement par signature sans production d'un justificatif (acte soumis à l'accord préalable de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin).....	92,00 €

FRAIS DE GARANTIES

S'ajoutent éventuellement les frais de publication légale, les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dûs à la radiation

■ Caution Société de Mutuelle (au % du capital emprunté).....	Nous consulter
■ Convention de blocage de compte courant d'associés (par acte).....	102,00 €
■ Nantissement de produits détenus en Caisse d'Epargne Auvergne Limousin (par acte).....	200,00 €
■ Nantissement de produits hors Caisse d'Epargne Auvergne Limousin (par acte).....	253,00 €
■ Nantissement de fonds de commerce (par acte).....	325,00 €
■ Gage de matériel / Gage sans dépossession (par acte).....	325,00 €
■ Nantissement d'actions (par acte).....	102,00 €
■ Nantissement de parts sociales de société (par acte).....	330,00 €
■ Gage de véhicule (par acte).....	152,00 €
■ Délégation de loyer (par acte).....	76,00 €
■ Délégation de contrats d'assurance (par acte).....	102,00 €
■ Délégation d'assurance emprunteur (par dossier).....	102,00 €
■ Garantie caution personne physique ou morale (par dossier).....	102,00 €
■ Cession Dailly.....	102,00 €
■ Engagement de non cession de parts.....	102,00 €
■ Renouvellement de garantie (hors Greffe et Impôts)(par dossier).....	102,00 €
■ Mainlevée totale ou partielle d'une sureté réelle ou personnelle.....	102,00 €
■ Autres actes.....	Nous consulter
■ Prise de garantie pour le compte d'un pool bancaire.....	1 % mini 1 000 €

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE*



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PER COLI⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PER COLI en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PER COLI). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERo) **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant "Bimpli Resto" ⁽³⁾ (carte et chèque)..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau "Bimpli Cado" ⁽³⁾ (carte et chèque)..... **Nous consulter**

* Produit non accessible aux Associations de Proximité.

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PER COLI : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile, Bimpli est une marque de Swile SAS et distribué par Caisse d'Épargne Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 402,50 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.



12 PLACEMENTS FINANCIERS



> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet **0,50 %**
min. 7,30 €/ordre
 - Par téléphone (Direct Écureuil - téléconseiller) **1,60 %**
min. 20,00 €/ordre
 - En agence **1,60 %**
min. 20,00 €/ordre
- Ordre annulé **Gratuit**
- Ordre non exécuté **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Épargne **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux **Nous consulter**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Épargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP non garantis **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers **Nous consulter**
- Service Règlement Différé **Nous consulter**

> LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...) **Gratuit**

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).

12 PLACEMENTS FINANCIERS

> LES DROITS DE GARDE **TVA**

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12 de chaque année			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	Forfait de 26,50 €			
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,40 %	36,00 €	450,00 €	5,00 €
Portefeuille composé exclusivement de parts sociales Caisse d'Epargne ⁽¹⁾	Gratuit			

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾ Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

> LES AUTRES TARIFS **TVA**

- Attestation de plus-values (sur IFU)..... **Gratuit**
- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **12,00 €**
- Délivrance relevé de situation IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) (au 1^{er} janvier) **Gratuit**
- Simulation et aide à la déclaration de revenus **35,50 €/décla.**
- Simulation et aide à la déclaration IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)..... **76,00 €**
- Duplicata de relevé de situation IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)..... **40,50 €**
- Etude patrimoniale "Scan Patrimoine"* **de 100,00 € à 800,00 €**

*Offre non accessible aux Associations de Proximité

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

12 PLACEMENTS FINANCIERS

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

- Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque **TVA** 115,00 €
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne..... **Gratuit**

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION*



> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

- Taux..... **Taux annuel actuariel brut disponible en agence⁽¹⁾**

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finances 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

* Produit non accessible aux Associations de Proximité.

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> LES COMPTES EN DEVISES (montant prélevé dans la devise)

- Frais de tenue de compte en devises **70,00 €/trim**
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **0,20 % /trim.**

> LES OPÉRATIONS AU DÉBIT

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros

- a) Virement papier :
 - Commission proportionnelle **0,10 % /vir.**
 - Minimum de perception **20,00 €/vir.**
- a) Virement télétransmis :
 - Commission fixe **16,00 €/vir.**

En devises

- b) Virement papier ou télétransmis :
 - Commission de change **0,10 % /vir.**
 - Minimum de perception **20,00 €/vir.**
 - Maximum de perception **120,00 €**
- Virement papier (a+b) :
 - Minimum de perception **40,00 €/vir.**
- Virement télétransmis (a+b) :
 - Minimum de perception **36,00 €/vir.**

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER (sous réserve de disponibilité)

- a) Commission de service **20,00 €**
- b) Commission de change⁽¹⁾ si chèque en devises **0,10 %**
 - Minimum de perception **20,00 €**
 - Maximum de perception **120,00 €**
- Minimum de perception si devises (a+b) **40,00 €**
- Maximum de perception si devises (a+b) **140,00 €**

FRAIS RÉCLAMÉS PAR UN CORRESPONDANT ÉTRANGER Coût réel

> LES OPÉRATIONS AU CRÉDIT

VIREMENTS EN EUROS HORS ZONE SEPA QUEL QUE SOIT LE PAYS OU EN DEVISES

- a) Frais par virement **16,00 €**
- b) Commission de change⁽¹⁾ si virement en devises **0,10 %**
 - Minimum de perception **20,00 €/vir.**
 - Maximum de perception **120,00 €**
 - Minimum de perception si devises (a+b) **36,00 €**
 - Maximum de perception si devises (a+b) **136,00 €**
- Attestation de virement international **10,00 €**

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES⁽¹⁾ (sous réserve de disponibilité)

▪ a) Commission de service	20,00 €
▪ b) Commission de change ⁽²⁾ si chèque en devises	0,10 %
- Minimum de perception	20,00 €
- Maximum de perception	120,00 €
- Minimum de perception si devises (a+b)	40,00 €
- Maximum de perception si devises (a+b)	140,00 €
▪ Chèque étranger remis à l'encaissement impayé.....	25,00 € + Frais de banque étrangère

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVICES

▪ Commission de change.....	Selon cours en vigueur
▪ Frais par commande de devises inférieure à 100 €.....	5,00 €
▪ Frais par rachat de devises inférieur à 50 €	5,00 €

> LES OPÉRATIONS SPÉCIALISÉES À L'INTERNATIONAL*

▪ Crédit documentaire import et export, garanties internationales, (...).....	Nous consulter
---	-----------------------

* Produit non accessible aux Associations de Proximité.

(1) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de la transaction.

15 ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

LES OFFRES GROUPEES DE SERVICES **TVA**

DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel par exemple : chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES FORFAIT SERVICES ASSOCIATIONS

- Sans carte..... **3,60 €/mois**

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES BOUQUET LIBERTÉ ASSOCIATIONS

- Sans carte..... **6,20 €/mois**
- Avec carte de retrait Associatis..... **7,50 €/mois**
- Avec carte de paiement Electron..... **8,50 €/mois**
- Avec carte Visa Business à débit immédiat..... **10,70 €/mois**
- Avec carte Visa Gold Business à débit immédiat
(arrêt de commercialisation depuis 02/11/2015)..... **15,40 €/mois**

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES FORFAIT ASSOCIATIS ESSENTIEL (arrêt de commercialisation depuis le 24/02/2015)

- Sans carte..... **8,00 €/mois**
- Avec carte de retrait Associatis..... **9,30 €/mois**
- Avec carte de paiement Electron..... **10,30 €/mois**
- Avec carte Visa Business à débit immédiat..... **12,50 €/mois**
- Avec carte Visa Business à débit différé
(arrêt de commercialisation depuis 24/02/2015)..... **12,50 €/mois**
- Avec carte Visa Gold Business à débit immédiat
(arrêt de commercialisation depuis 02/11/2015)..... **17,20 €/mois**
- Avec carte Visa Gold Business à débit différé
(arrêt de commercialisation depuis 24/02/2015)..... **17,20 €/mois**
- Avec Protection Juridique⁽²⁾ mais sans carte..... **11,00 €/mois**

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement et Protection Juridique sont des contrats assurés par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances.

15 ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

LE COMPTE COURANT

LES OPPOSITIONS

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux
 - Carte Retrait Association **16,70 €**
 - Carte Electron Association **16,70 €**

FRAIS DE TENUE DE COMPTE (HORS OFFRE GROUPÉE DE SERVICES)

- Comptes ouverts à partir du 01/01/2024 **5,00 €/par trimestre**

LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

LES CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

CARTES DE RETRAIT (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

- Carte de retrait Associatis **26,00 €/an**

CARTE DE PAIEMENT (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

- Carte de paiement Visa Electron **39,50 €/an**
- Carte de paiement Visa Business
 - A contrôle de solde systématique **61,50 €/an**
 - A débit immédiat **61,50 €/an**
 - A débit différé (arrêt de commercialisation depuis le 01/01/2015) **61,50 €/an**
- Carte de paiement Visa Gold Business
 - A débit immédiat (cette offre n'est plus commercialisée) **157,00 €/an**
 - A débit différé (arrêt de commercialisation depuis le 01/01/2015) **157,00 €/an**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Remplacement carte de retrait Association **13,42 €**

15 ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

- Remplacement carte Electron Association..... **13,42 €**
- Réédition du code confidentiel carte **11,65 €**
- Réédition du code confidentiel carte de retrait association **10,19 €**

LES ASSURANCES

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an**
- Assurance Moyens de Paiement des associations⁽¹⁾⁽²⁾ **16,30 €/an**
- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ **27,40 €/an**
- Sécurexpress Assurance Association⁽¹⁾⁽²⁾
(cette offre n'est plus commercialisée) **27,40 €/an**
- Protection et Assurance Juridique⁽¹⁾⁽²⁾ **60,00 €/an**

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour assurer vos salariés avec une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

LA BANQUE À DISTANCE

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offres groupées de services)⁽³⁾
- CENET Association de proximité..... **Gratuit**

(1) Assurance Moyens de Paiement, Sécurexpress Assurance, Protection et Assurance Juridique sont des contrats assurés par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon les limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

16 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures afférentes.

16 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union Européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- Les Principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

17 LES NUMÉROS UTILES

Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®

 sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

▪ TPE (hors premium)

N°Cristal 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXE

▪ TPE premium et CE boost Pay Business

N°Cristal 09 69 36 06 86

APPEL NON SURTAXE

SP PLUS/JEPAIENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto

des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

BPCE IARD : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 e. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE : APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMA GIE : Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

18 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Service Relations Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet	Par téléphone
Caisse d'Épargne Auvergne Limousin Service Relations Clientèle 63 rue Montlosier 63961 Clermont-Ferrand cedex 9	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Auvergne Limousin) rubrique « Ma banque pratique » - « Service Relations Clientèle »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence et du service relations client ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

Par internet (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

18 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

- **Le médiateur de l’Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l’information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
<p>De préférence par internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org.fr /le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code</p> 	<p>Médiateur de l’AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02</p>

Le médiateur de l’assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d’un contrat d’assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
<p>www.mediation-assurance.org⁽¹⁾</p>	<p>Le Médiateur de l’Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09</p>

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d’un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d’un crédit (hors décision d’octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d’un produit d’assurance. Vous pouvez saisir la Médiation en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.lemediateur.fbf.fr⁽¹⁾
- **La Médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d’entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l’obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l’affacturation et à l’assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr>⁽¹⁾. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d’accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042)

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital social de 360 000 000 euros – Siège social : 63, rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand – 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand – Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 006 292 – Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 6302 2016 000 008 503 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme • Crédit photos : AdobeStock • EdEp.082025.00366